

ACCUEIL DE LOISIRS/ ACCUEIL P.I.A.J 11-13 ANS

MODALITES DE FONCTIONNEMENT ET D'INSCRIPTION SAISON 2014 - 2015

Pour qui :

- prioritairement aux jeunes de la commune
- les jeunes ayant un rattachement à la commune : école, lieu de travail d'un des parents, domicile des grands-parents (justificatif obligatoire) en fonction des places disponibles
- les enfants extérieurs à la commune en fonction des places disponibles

Référent : Laurent GOURMANEL

Inscriptions :

Possibilité de faire l'inscription de deux familles différentes, uniquement si le dossier est complet .

Les jours d'inscription aucun nouveau dossier non pré rempli au préalable ne sera accepté. Les familles doivent passer au Centre Social ou au Nymphéa avant ces dates.

Dates d'inscriptions pour les vacances : ATTENTION ! AUCUNE INSCRIPTION NE SERA PRISE EN DEHORS DE CES DATES :

Vacances d'Automne : du 20 au 31/10/14

- st quentinois : samedi 27/09/14 de 8h30 à 12h au Nymphéa
- st quentinois et rattachés : mardi 30/09/14 de 8h à 12h30 et de 13h30 à 18h au Centre Social
- tous : jeudi 2/10/14 de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h au Centre Social

Vacances de Fin d'Année : du 22/12/14 au 24/12/14

- st quentinois : samedi 29/11/14 de 8h30 à 12h au Nymphéa
- st quentinois et rattachés : mardi 2/12/14 de 8h à 12h30 et de 13h30 à 18h au Centre Social
- tous : jeudi 4/12/14 de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h au Centre Social

Vacances d'Hiver : du 9 au 20/02/15

- st quentinois : samedi 17/01/15 de 8h30 à 12h au Nymphéa
- st quentinois et rattachés : mardi 20/01/15 de 8h à 12h30 et de 13h30 à 18h au Centre Social
- tous : jeudi 22/01/15 de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h au Centre Social

Vacances de Printemps : du 13 au 24/04/15

- st quentinois : samedi 21/03/15 de 8h30 à 12h au Nymphéa
- st quentinois et rattachés : mardi 24/03/15 de 8h à 12h30 et de 13h30 à 18h au Centre Social
- tous : jeudi 26/03/15 de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h au Centre Social

Vacances d'Eté : du 6/07 au 28/08/15

Parents : Pour le bien être de vos enfants, toute inscription au-delà de 6 semaines devra, au préalable, avoir la validation de la direction de l'Accueil de Loisirs et être justifiée

- st quentinois : samedi 6/06/15 de 8h30 à 12h au Nymphéa - **Attention ! Beaucoup d'attente**
- st quentinois et rattachés : mardi 9/06/15 de 8h à 12h30 et de 13h30 à 18h au Centre Social - **Attention ! Beaucoup d'attente le matin**
- tous : jeudi 11/06/15 de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h au Centre Social
- tous : samedi 13/06/15 de 8h30 à 12h au Centre Social

- **A partir du lundi suivant, inscription possible aux heures d'ouverture** (en fonction des places disponibles)
- **Fin des inscriptions, le mardi précédent la semaine d'animation**

Pas de possibilité d'annulation, sauf en cas de Maladie

Téléphoner au Centre Social et fournir un certificat médical dans les 48h après l'absence, avant la fin des vacances

Modalités :

- **Inscription minimum une journée et deux demi-journées par semaine au choix de la famille et/ou en fonction de la programmation**
⇒ à la demi-journée : soit les matins, soit les après-midis sans repas
⇒ à la journée avec repas
- Le jeune de 13 ans a le choix de s'inscrire soit à l'Accueil de Loisirs 11-13 ans, soit au PIAJ 13-17 ans mais pas de possibilité de panachage sur une même semaine.

N.B. : les enfants ayant des allergies alimentaires ne pourront s'inscrire que s'ils sont signataires d'un PAI (Projet d'accueil individualisé). Ils devront apporter repas, goûter et pique-nique. Rendez-vous obligatoire avec la direction de l'Accueil de Loisirs avant inscription définitive.

Déroulement d'une journée type :

- 8h00 : accueil échelonné (jusqu'à 10h) au Centre Social
- 10h00: début des activités collectives
- 12h00 : départ des jeunes qui ne viennent que le matin
- repas (fourni par le Centre)
- 14h00 : accueil des jeunes qui ne viennent que l'après-midi au Centre Social

Lieu ?

- ⇒ au Centre Social Municipal (sous-sol) - n° téléphone : 04.74.94.98.71
- ⇒ les jeunes de tous quartiers confondus doivent venir et partir par leurs propres moyens

Attention !

- L'usage du téléphone mobile est interdit, celui-ci doit être éteint durant le temps de l'activité
- Une tenue adaptée à l'activité du jour est demandée
- Le Centre Social décline toute responsabilité quant à la perte, au vol ou à la dégradation de vêtements et de tout objet quelle qu'en soit la valeur
- Nous nous réservons la possibilité de modifier le programme en cas de nécessité

Documents à apporter ?

Aucune inscription ne sera faite si le dossier est incomplet.

- ⇒ Carnet de santé de l'enfant : le vaccin DTP est **obligatoire** et doit être à jour (tous les 5 ans)
- ⇒ Nom, N° police, adresse et n° de téléphone de la Compagnie d'assurance responsabilité civile **extra-scolaire** couvrant l'enfant 2014-2015
- N.B. : L'assurance de la Mairie couvre uniquement les dommages si la responsabilité de la Mairie (animateur, bâtiment, transport...) est avérée. Pour un accident entre deux enfants ou si un enfant se fait mal seul, c'est l'assurance des parents qui est concernée. L'assurance ne joue pas en cas de vol, de perte ou de dégradation d'effets personnels
- ⇒ Si vous êtes allocataire CAF : justificatif du quotient familial de la Caisse d'Allocations Familiales :
 - 2014 de septembre à mars
 - 2015 à partir d'avril (à apporter en mars)
- ⇒ Si vous n'êtes pas allocataire CAF : avis d'impôts
 - De septembre à mars : justificatif des ressources 2012 du ménage (avis d'impôt 2013)
 - A partir d'avril (à apporter en mars) : justificatif des ressources 2013 du ménage (avis d'impôt 2014)
- Attention ! Sans justificatif, le tarif maximum sera appliqué !**
- ⇒ Imprimé « Bon vacances » de la CAF de l'Isère pour les familles concernées (QF < 720) pour les mini-camps de minimum 4 nuits/5 jours (sauf vacances d'Hiver)
- ⇒ Ordonnance médicale obligatoire en cas de traitement, à donner à la direction de l'Accueil de Loisirs
- Attention ! Penser à nous communiquer vos nouvelles coordonnées en cours d'année (n° de téléphone, adresse...)**

Tarifs ? (participation financière de la CAF de l'Isère)

- ⇒ Selon le quotient familial, à partir de l'inscription de 2 enfants moins 10% (mercredis et vacances pendant la saison en cours)
- ⇒ Majoration de 20% pour les familles extérieures à la commune
- ⇒ Sans justificatif du quotient familial, le tarif maximum sera appliqué



Paiement sur facture le mois suivant :

- ⇒ En espèces (apporter l'appoint si possible)
- ⇒ Par carte bancaire
- ⇒ Par chèque à l'ordre du Trésor Public - les chèques reçus avant le dernier jour du mois seront encaissés entre le 10 et le 15 du mois suivant (possibilité d'échelonnement pour les vacances d'été)
- ⇒ Par chèque vacances (nous ne rendons pas la monnaie)
- ⇒ En cas de non paiement, le dossier sera transmis au Trésor Public de La Verpillière qui se chargera du recouvrement

Renseignements et horaires d'ouverture des équipements :

Pôle Education - Jeunesse - Centre Social rue des Marronniers Tel. 04 74 94 25 53	Nymphéa Place du Héron – Quartier des Moines Tel. 04 74 82 44 08
Période scolaire : <ul style="list-style-type: none">- <u>Matin</u> :<ul style="list-style-type: none">. Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h- <u>Après-midi</u> :<ul style="list-style-type: none">. Lundi, mardi, jeudi de 13h30 à 17h30. Mercredi, vendredi de 15h30 à 17h Pendant les vacances : <ul style="list-style-type: none">- <u>Matin</u> :<ul style="list-style-type: none">. Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h- <u>Après-midi</u> :<ul style="list-style-type: none">. Lundi de 14h à 17h30 (18h en juillet et en août). Mardi et jeudi de 14h à 17h. Mercredi de 15h30 à 17h. Fermé le vendredi	<ul style="list-style-type: none">- <u>Matin</u> :<ul style="list-style-type: none">. Mercredi, vendredi de 9h à 12h- <u>Après-midi</u> :<ul style="list-style-type: none">. Lundi de 14h à 17h. Mercredi de 14h à 18h (17h pendant les vacances scolaires) <u>Fermé les 2 premières semaines d'août</u>
Les équipements sont fermés pendant tous les ponts ainsi qu'une semaine pendant les vacances de Fin d'année	